



RÉUNION ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Avord, sous la présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 8 décembre 2020

Date d'affichage : 8 décembre 2020

PRÉSENTS : Mesdames CHIRON, DESIAUME, DUCATEAU, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, SURGENT, TEYSSIER, Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, JAUBERT, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PISKOREK, RELIEU, TIBAYRENC, VAN DE WEGHE, VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames BELLEVILLE, BONTEMPS, HAMIDI, SARRON, Messieurs ALLÉGAERT, GLEIZES, GROSJEAN, LAGRANGE, LECLERC, MOINET, PERRONNET.

POUVOIRS : Mme Belleville à M. Chassiot, Mme Bontemps à M. Vertalier, M. Grosjean à M. Vertalier, M. Lagrange à Mme Desiaume, M. Moinet à Mme Gay, M. Perronnet à M. Tibayrenc, Mme Sarron à M. Blanchard.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur CARLIER.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 9 novembre 2020,
- Redevance spéciale 2021 sur le territoire de La Septaine pour les Ordures Ménagères,
- Plan de financement « Dissimulation des réseaux Rue des Ormes »,
- Désignation d'un représentant pour siéger à la Commission Consultative Paritaire du S.D.E. 18,
- Décision modificative n° 5,
- Ouverture de crédits 2021,

- Tarifs cantine 2021,
- Tarifs 2021 pour le gîte d'Osmoy,
- Bilan social 2019,
- Modification du temps de travail d'un agent de La Septaine,
- Subvention d'équilibre école de musique communautaire,
- Communes riveraines du polygone,
- Gaspillage alimentaire,
- Convention avec la commune de Soye-en-Septaine,
- Avenant n° 2 au contrat de territoire de La Septaine,
- Questions diverses.

Madame la Présidente propose un temps de recueillement en mémoire de Monsieur Alain GOUGNOT, ancien Maire de la commune de Farges-en-Septaine, décédé le vendredi 11 décembre.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 9 NOVEMBRE 2020

Monsieur Piskorek souhaite des explications quant à une délibération votée lors du dernier conseil.

Le compte rendu de la réunion du 9 novembre 2020 est approuvé.

REDEVANCE SPÉCIALE 2021 SUR LE TERRITOIRE DE LA SEPTAINE POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2224-14 et 2333-78, les communes ou Etablissement Publics de Coopération Intercommunale ont l'obligation de créer une redevance spéciale pour l'élimination des déchets résultants d'activités professionnelles ou administratives et assimilables aux déchets ménagers qu'ils collectent et traitent sans sujétions particulières,

Vu la loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets. Vu le décret n° 94-609 du 13 juillet 1994 portant sur l'obligation de valoriser des déchets d'emballage,

Vu la circulaire n° 95-49 du 13 avril 1995 relative à la mise en application du décret du 13 juillet 1994

Considérant que la redevance spéciale s'applique à tous les établissements publics et administrations collectés mais aussi aux activités professionnelles (industrielles, commerçants et artisans) bénéficiant du service de collecte et de traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères,

Considérant que sont donc dispensés de redevance spéciale : les ménages ainsi que les établissements assurant eux-mêmes l'élimination de leurs déchets conformément à la réglementation en vigueur,

Considérant que le service rendu sera apprécié sur la capacité des bacs collectés et de leur nombre, en tenant compte du coût de collecte au litre ainsi que du nombre de ramassages par semaine

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide

- De fixer le montant de la redevance spéciale pour l'année 2021 de la manière suivante :
 - Forfait petite quantité de déchets : 168,00 € par an (usagers ne mettant pas plus de 250 litres de déchets par semaine au service de collecte)
 - Producteurs intermédiaires : 357,00 € par an (usagers mettant un ou plusieurs bacs pour un total de déchets compris entre 250 et 750 litres par semaine au service de collecte)
 - Gros producteurs : au-delà de 750 litres de déchets par semaine.
- Tarif unitaire de 0,0551 € par litre dès le 1er litre de déchets

Montant à payer : $RS = Tu \times L \times F \times Ns$

Tu = 0,0551 €/litre

L = quantité en litre

F = fréquence des ramassages

Ns = Nombre de semaine par an

- Augmentation de 5% du montant de la redevance spéciale Ordures Ménagères

Vote

Contre : 1

Pour : 31

- D'exonérer de la redevance spéciale l'ensemble des établissements publics communaux et intercommunaux
- D'inscrire les recettes correspondantes au budget 2021.

Vote à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT « DISSIMULATION DES RÉSEAUX RUE DES ORMES »

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré

- Décide de procéder à des travaux d'aménagement de l'éclairage public rue des Ormes sur la commune de BAUGY pour un montant de 56 008,31 € H.T.
- Approuve le plan de financement suivant :
 - o Prise en charge par le S.D.E. 18 de 50 % du montant H.T. soit 28 004,16 €
 - o Participation de La Septaine de 50 % du montant H.T. soit 28 004,16 €

- Autorise Madame la Présidente, ou à défaut un Vice-Président, à signer tout document relatif à ces travaux.

Vote à l'unanimité.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR SIÉGER À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU S.D.E. 18

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la loi de transition énergétique pour la croissance verte
- Vu le courrier du SDE 18 en date du 3 novembre 2020
- Considérant que la loi relative à la Transition Énergétique pour la croissance verte a instauré la création d'une Commission Consultative Paritaire composée des délégués des EPCI à fiscalité propre et du SDE 18.

Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Vu la candidature de M. Philippe FRÉRARD

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- DÉSIGNE Monsieur Philippe FRÉRARD pour représenter la communauté de communes au sein de la Commission Consultative Paritaire du SDE 18

Vote à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 5

La mise en place de la signature électronique représente une dépense nécessitant l'ouverture de crédits.

Il convient, de ce fait, de procéder au transfert des crédits suivants :

CRÉDITS A RÉDUIRE			
Dépenses d'Investissement			
CHAPITRE	COMPTE	OPÉRATIONS	MONTANT
21	2183	15 Informatique des écoles	1 278,00 €
CRÉDITS A OUVRIR			
Dépenses d'investissement			
20	2051	011-Droit et licence CDC	1 278,00 €

Vote à l'unanimité.

OUVERTURE DE CRÉDITS 2021

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire que les crédits non consommés du budget de l'exercice peuvent faire l'objet d'engagement et de mandatement de dépenses avant le vote du prochain budget.

De plus, Madame la Présidente explique qu'elle peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées au chapitre 16), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Communautaire, qui devra également préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré :

- autorise Madame la Présidente à engager, liquider et mandater des dépenses, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2020 (dépenses totales, déduction faite de celles imputées au chapitre 16).
- décide que l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2020 (dépenses totales, déduction faite de celles imputées au chapitre 16), feront l'objet d'une délibération du conseil Communautaire autorisant Madame la Présidente à y procéder et précisant le montant et l'affectation des crédits qui auront besoin d'être utilisés.

Vote à l'unanimité.

TARIFS CANTINE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant le marché pour la fourniture des repas,

Le conseil communautaire décide le maintien de la tarification suivante jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020/2021

TARIFS	
Enfants	3,30 €
Adultes	5,55 €
Instituteurs et Professeur des écoles et personnel de l'éducation nationale	4,41 €
Personnel communal	4,41 €
Personnel communautaire	4,41 €
Personnel des EPCI ayant leur siège sur le territoire de La Septaine	4,41 €
C.C.A.S.	3,30 €
Paniers (dans le cadre des enfants relevant d'un P.A.I. dûment signé).	1,84 €

Vote à l'unanimité.

TARIFS 2021 POUR LE GÎTE D'OSMOY

Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant la gestion du gîte d'Osmoy.

Le conseil communautaire décide de maintenir la tarification suivante pour 2021

	Week-end (2 nuits)	Semaine (2 nuits)
Aile A (Avord)	720 €	610 €
Aile B (Bourges)	720 €	610 €
Cockpit central	1 120 €	1 020 €
Ensemble du Gîte	2 250 €	2 020 €

Une réduction de 10 % sera consentie aux habitants de La Septaine.

Ces tarifs ne sont qu'à titre indicatif et sont adaptables commercialement par notre mandataire.

Vote à l'unanimité.

BILAN SOCIAL 2019

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le bilan social 2019 de La Septaine,
- Vu l'avis favorable du C.T. de La Septaine en date du 7 décembre 2020,
- Entendu l'exposé de Madame GOGUÉ,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

- Prend acte du bilan social 2019.

Vote à l'unanimité.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT DE LA SEPTAINE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'Adjoint technique à temps non complet (31/35ème) à compter du 1er janvier 2021.

Vote à l'unanimité.

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE ÉCOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la demande de subvention de l'École de Musique de La Septaine
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide d'allouer une subvention annuelle 2020 de 5 426 € à l'école de musique de La Septaine pour assurer le fonctionnement de cette dernière.

Cette somme sera versée en une seule fois.

Vote à l'unanimité.

COMMUNES RIVERAINES DU POLYGONE

Madame la Présidente explique que les communes sur lesquelles le polygone de tir a une emprise ont saisi le Tribunal Administratif espérant ainsi récupérer des impôts qui n'ont pas été payés.

Madame la Présidente estime que la communauté de communes doit apporter son soutien aux communes et va, elle aussi, se porter partie civile au nom de La Septaine.

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Monsieur Tibayrenc fait le compte rendu de la réunion qui a eu lieu avec la Société Ansamble concernant le gaspillage alimentaire.

Cette réunion a mis en évidence que les normes alimentaires ne sont pas adaptées aux enfants.

Le réajustement journalier permet de limiter le nombre de repas commandés alors que les enfants sont absents.

Il est apparu qu'une plus grande autonomie des enfants au niveau du service favorise les parts plus adaptées et donc le non-gaspillage des denrées.

La Société Ansamble a exposé lors de la réunion les circuits courts qu'elle utilise.

Il est envisagé de mettre en place des « tables de tri » qui devraient permettre aux enfants de se sensibiliser au tri sélectif.

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SOYE-EN-SEPTAINE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la demande de la commune de Soye-en-Septaine demandant la mise à disposition de l'école de Soye-en-Septaine pour pouvoir la prêter à ses associations
- Considérant la nécessité d'établir une convention

Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- Autorise Mme la Présidente à signer une convention avec la commune de Soyec-en-Septaine.

Vote à l'unanimité.

AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE TERRITOIRE DE LA SEPTAINE

- Vu le contrat de territoire signé entre le Département du Cher, la communauté de communes de La Septaine, la commune d'Avord et la commune de Baugy,
- Vu la demande de modification du contrat par la commune d'Avord concernant ses projets,
- Considérant qu'il convient de signer un avenant pour prendre en compte cette demande de modification,
- Vu le projet d'avenant n° 2 établi par le Département du Cher,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise Madame la Présidente à signer le projet d'avenant n° 2 et tout document s'y afférent.

Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Présidente informe les membres du conseil que la 1^{ère} réunion concernant l'ADS s'est déroulée le matin même avec la communauté de communes des Terres du Haut Berry. La 2^{ème} devant se dérouler vendredi 18 au matin. Madame la Présidente souligne l'importance que les Maires des communes restent maîtres de l'urbanisme sur leur territoire.

Monsieur Jaubert signale qu'il va y avoir beaucoup plus de travail pour les Mairies et notamment pour les secrétaires avant la transmission des dossiers pour instruction.

Madame Desiaume demande s'il faut que la convention avec les Terres du Haut Berry soit approuvée par les conseils municipaux.

Madame la Présidente répond que non puisque c'est La Septaine qui conventionne avec les Terres du Haut Berry.

Madame la Présidente informe les membres du conseil que l'inauguration de « France Services » sera le 22 décembre et qu'une invitation va leur parvenir dans les prochains jours. Avant cette inauguration, elle rencontrera le Préfet et souhaite que les Maires fassent remonter par mail d'éventuels problèmes qu'ils souhaitent lui voir exposés.

Madame la Présidente informe les membres du conseil qu'elle doit rencontrer M. Dupuy, le nouvel inspecteur de circonscription concernant le prochain RPI Savigny/Nohant/Osmoy.

Elle souhaite une réunion rapide après cette rencontre avec les Directrices, les ATSEM et les responsables des transports scolaires.

Madame la Présidente informe les membres du conseil que Madame Gateau qui travaille actuellement à France Services souhaite retourner à la Préfecture et que ce départ devrait se faire en début d'année 2021. Un recrutement pour la remplacer est en cours.

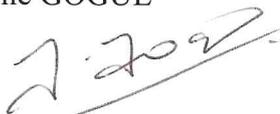
Madame la Présidente informe les membres du conseil qu'une rencontre avec M. Bezet de la DGFIP est prévue le 11 janvier afin que soit expliqué le fonctionnement financier de la CDC.

Madame la Présidente informe les membres du conseil qu'une rencontre avec Mesdames LEDUC et NICOLICH de la Préfecture doit avoir lieu le 19 janvier. Cela permettra une présentation de toutes les aides dont la CDC et les communes peuvent bénéficier.

Madame DESIAUME demande qu'une date soit fixée pour une réunion concernant le CIAS. La date choisie est le 27 janvier à 16 h 00 à France Servies.

Madame la Présidente informe les membres du conseil que cette année, La Septaine n'organisera pas de cérémonie de vœux. Qu'elle sera remplacée par l'envoi d'une carte souhaitant une bonne année 2021.

La Présidente,
Mme GOGUÉ



M. ALLÉGAERT
Absent



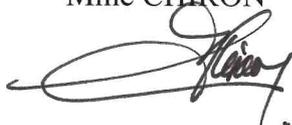
Mme BELLEVILLE
Absente – Pouvoir à
M. CHASSIOT

Mme BONTEMPS
Absente – pouvoir à
M. VERTALIER

M. CHAROY



Mme CHIRON



M. DUBOIS

Le Secrétaire,
M. CARLIER



M. BARREAU



M. BLANCHARD



M. BOUGRAT



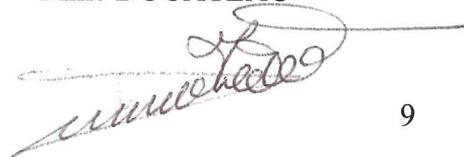
M. CHASSIOT



Mme DESIAUME



Mme DUCATEAU



M. FRÉRARD



M. GLEIZES
Absent

M. GROSJEAN
Absent – pouvoir à
M. VERTALIER

M. JAUBERT



M. LECLERC

M. LORADOUX

M. MOINET
Absent – pouvoir à
Mme GAY

M. PISKOREK



Mme SARRON
Absente – Pouvoir à
M. BLANCHARD

Mme TEYSSIER

M. VAN DE WEGHE



Mme GAY



Mme GOUDIN

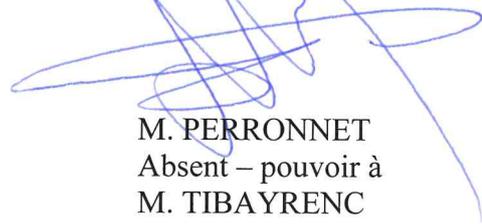


Mme HAMIDI
Absente

M. LAGRANGE
Absent – pouvoir à
Mme DESIAUME

M. LOISEAU

M. MÉREAU



M. PERRONNET
Absent – pouvoir à
M. TIBAYRENC

M. RELIEU

Mme SURGENT



M. TIBAYRENC

M. VERTALIER